

La prévention des déchets avec l'agglo

L'agglo a mené à son terme son programme de prévention des déchets engagé avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) depuis 2011. Ce plan prévoyait la baisse d'au minimum 7 % des tonnages d'ordures ménagères en 5 ans, L'agglo est allée au delà avec -7,6%.

LE COMPOSTAGE

Achat de matériels à prix préférentiel

- **Promouvoir le compostage des déchets sous toutes ses formes par la diffusion de composteurs à tarif préférentiel, par le développement du compostage partagé (en pied d'immeuble, en lotissement, en quartier) ou autonome (écoles, structures produisant des volumes importants de bio-déchets ...), par la possibilité de pratiquer le lombricompostage (matériel également à tarif préférentiel)**

Des outils pour s'occuper de son compost sont également disponibles



1. 3 Types de composteurs : 340L, 650L, 800L vendu **23€, 36€ et 43€** en première acquisition (après prise en charge de 50% par la Agglo) / Possibilité d'acquérir un second composteur à prix coûtant **45€, 71,08€ et 84,55€**.
2. Lombricomposteur vendu **35 € (3 tamis) ou 41€ (4 tamis)** avec la souche de vers fournie après prise en charge de 50% par la Agglo
3. Bio-seau de 10 L fourni avec le composteur / possibilité d'achat seul à prix coûtant **2,70 €**
4. Brass compost vendu à prix coûtant à **17 €**
5. Aérateur à ailettes vendu seul à prix coûtant à **3,91€**

Conseils sur le compostage

Pour les usagers qui n'ont jamais pratiqué le compostage, le service peut livrer et installer un composteur à domicile. Si vous n'avez pas acquis votre composteur auprès de la Agglo, ou si vous préférerez composter en tas, le service peut également vous conseiller gratuitement.

Prêt gratuit d'un broyeur

- promouvoir une gestion de proximité de ses déchets verts avec le prêt de broyeurs

Le broyat obtenu peut servir de co-compostant (apport de matières sèches dans son processus de compostage) ou de paillage pour les massifs et certaines cultures au jardin.

Broyeur pour branches de 3cm maximum (pas de branches de résineux)

Les chiffres 2017 :

- Mise en place de 7 nouveaux sites de compostage collectif dont 1 au camping de Brives Charensac et 1 au lotissement le clos des cédres
- Mise en place d'un composteur à l'école de Chaspuzac
- Vente de 103 composteurs individuels et de 12 lombricomposteurs

2 ateliers lombricompostage à la bibliothèque municipale ainsi qu'avec l'association « Les jardins fruités »

LE BROYAGE

Prêt gratuit d'un broyeur
Broyeur pour branches de 3cm maximum (pas de branches de résineux)

Les chiffres 2017 :

- Les broyeurs ont été prêtés gratuitement durant 337 jours et utilisés par 114 particuliers soit avec une moyenne d'utilisation de 3 jours.



Les avantages du broyat :

Le broyat peut être étendu au pied des massifs, des haies... Ils permettent ainsi à la terre d'être protégée du gel, diffusent lentement leurs éléments nutritifs aux plantes, retiennent l'humidité, empêchent les mauvaises herbes de pousser... Bref, le paillage n'a que des avantages !!!

Les modalités de prêt sont les suivantes :

- réservation auprès du service de collecte des déchets au 04/71/04/37/30 (prêt max 3 jours)
- signature d'une convention d'utilisation
- fournir une attestation responsabilité civile
- chèque de caution de 350 Euros
- prêt gratuit du broyeur avec réservoir plein, retour avec réservoir plein (SP98)
 - respect des consignes de sécurité : port lunettes, casque anti-bruit.
 - respect du voisinage (ne pas broyer le dimanche)

GOBELETS REUTILISABLES

- Promouvoir le prêt de gobelets réutilisables

Le service Collecte et Traitement des Déchets **prête gratuitement** aux organisateurs de manifestations des gobelets réutilisables.

27 143 gobelets prêtés en 2017

Les modalités de prêt sont les suivantes :

- réservation auprès du service de collecte des déchets au 04/71/04/37/30
- gobelets de 25 cl et 10 cl
- signature d'une convention d'utilisation
- prise en charge du lavage par la collectivité
 - en cas de perte, le gobelet est facturé 0,70€ (demande de mise en place d'une caution à 1€)



LES STOP-PUB

- promouvoir l'autocollant STOP PUB pour limiter les tonnages de papiers à traiter



Autocollant disponible auprès des mairies et autres structures partenaires, distribution lors de manifestations ou téléchargeable sur le site de la CAPEV sous l'onglet Collecte www.agglo-lepuyenvelay.fr

Les chiffres 2017 :
En moyenne, une boîte aux lettres de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay reçoit 25kg par an de prospectus.

- **Promouvoir le réemploi en incitant, les usagers à :**

Faire réparer les meubles, chaussures, appareils électro-ménagers, pour prolonger leur vie sans dépenser trop d'argent.

Donner : certains objets peuvent avoir une seconde vie lorsqu'on les donne à des amis, voisins ou à une association caritative.

Déposer en déchetterie où les objets seront valorisés en recyclerie (réparation)

Acheter des produits d'occasion issus du réemploi dans les espaces de vente des associations caritatives

- **Promouvoir les changements de comportement**

Je consomme malin :- J'évite les produits sur-emballés.

- Je préfère les produits en vrac ou à la coupe.
- Je choisis des produits éco-labellisés.
- J'évite les produits à usage unique.
- J'utilise des piles rechargeables.
- J'établis une liste de courses.

- Pour toutes ces actions, le service collecte participe à différentes manifestations : foire de printemps, journées de l'environnement, animations et/ou réunions publiques en soirée autour du compostage et/ou du lombricompostage.

Pour plus d'informations, sur ces thèmes vous pouvez contacter le service Collecte et Traitement des Déchets au 04 71 04 37 30 ou via le site www.agglo-lepuyenvelay.fr